



## ***AVIS PUBLIC***

### **PROMULGATION**

#### **Règlement 529-11 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire le flânage**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 11 janvier 2021.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements précités au bureau du soussigné sis au 175, rue Sainte-Anne, Varennes, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 12 janvier 2021.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*

Me Marc Giard, OMA